

DONNONS LES MOYENS AUX CROUS ET À LEURS AGENTS D'ASSURER UN SERVICE PUBLIC ÉTUDIANT DE QUALITÉ

Depuis plusieurs années, les syndicats des personnels du réseau des oeuvres alertent sur le manque d'effectifs dans le réseau des oeuvres. Les représentant·e·s étudiant·e·s au CA du CNOUS également.

Dans bon nombre de CROUS, les Vices-Président·e·s Étudiant·e·s dans leurs échanges avec les directeur·trice·s des CROUS partagent la même analyse : il faut redonner du souffle et de la souplesse à notre dispositif d'emploi.

A l'heure où il y a un "besoin de CROUS" pour lutter contre le déterminisme social, favoriser l'émancipation et la réussite des étudiant·e·s, les CROUS font face à des difficultés de recrutement, dues à un plafond d'emploi qui n'a pas bougé depuis plusieurs années. Dès lors, le développement de nouvelles structures de restauration ou d'hébergement, l'accueil des étudiant·e·s dans les services sociaux ou encore la mise en place de programmations culturelles et sportives en sont impactés : soit on revoit nos ambitions à la baisse, soit on externalise certaines tâches ou encore on fait peser une surcharge de travail à nos agents. De plus, le maintien dans le plafond d'emploi des CROUS des emplois étudiants, fortement développés lors de la crise sanitaire, et permettant de proposer aux étudiant·e·s des emplois de qualité et compatibles avec les études, pénalise fortement les CROUS dans leur volonté de développer les services et améliorer les conditions de travail de leurs agents (alors que les établissements d'enseignement supérieur voient leurs plafonds d'emplois ne pas inclure les emplois étudiants).

Nous l'affirmons ici : nous sommes admiratifs de l'engagement au quotidien des agents des CROUS pour les étudiant·e·s. Et nous considérons que le modèle n'est pas soutenable à terme. Le réseau tient bon à ce stade, mais tient au prix d'efforts très importants. La reprise de la fréquentation en restauration (démontrant ainsi la pertinence de notre modèle de restauration sociale) déstabilise le fonctionnement de nos structures et engendre une dégradation de la qualité de vie au travail.

Nous savons que le CNOUS et le réseau des CROUS sont sensibles à la question des conditions de travail de ses agents. Des premières actions ont été engagées : mesures salariales générales et catégorielles, relance du quasi-statut DAPOOUS, actions sur la prévention des risques psycho-sociaux... Nous saluons ces actions qui vont dans le bon sens. C'est pour cela que nous souhaitons aller plus loin et permettre au réseau des CROUS et à ses agents d'assurer un service public de qualité.

C'est pourquoi, le CNOUS :

- **demande qu'une concertation soit immédiatement lancée avec ses tutelles (MESRI et Budget/Comptes Publics), en lien avec les syndicats des personnels et les organisations étudiantes représentées au CA du CNOUS sur le sujet spécifique des moyens humains et financiers alloués au réseau des oeuvres (en y incluant la question du plafond d'emploi et de la sortie des emplois étudiants de ce dernier) ;**
- **lance une analyse de la situation et évalue les besoins de recrutement, CROUS par CROUS ;**
- **fait un bilan de ce travail d'ici la fin de l'année 2023 devant le CA du CNOUS et acte à cette occasion les prochaines étapes de ce chantier en vue d'aboutir, en fonction des conclusions de la concertation, à un déblocage du plafond d'emplois et la sortie des emplois étudiants dans un délai raisonnable.**

Cette motion est adressée à Madame la Ministre de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, à Monsieur le Ministre du Budget et des Comptes Publics, à l'ensemble des directeur·trice·s des CROUS et aux Président·e·s et Vices-président·e·s Étudiant·e·s. des CA des CROUS.